

Cycle Droit Social 2023 Paris

L'entreprise et son environnement sont en constante évolution.
Se former, c'est comprendre, anticiper, optimiser.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Acquérir et maintenir des connaissances juridiques et pratiques nécessaires à la gestion des Ressources Humaines permettant de mettre en œuvre, en fonction des situations rencontrées, les règles de droit du travail applicables aux thèmes ci-dessous.
- Savoir identifier les mesures sociales à mettre en œuvre et les situations à risques ; savoir réagir en cas de mise en jeu des obligations et de la responsabilité sociale de l'entreprise.
- Mettre à jour les connaissances à partir de l'actualité législative, réglementaire et jurisprudentielle ; identifier les opportunités et adapter les pratiques sociales au sein de l'entreprise.

PUBLIC ET PREREQUIS

Dirigeants et Collaborateurs de la fonction RH

(assistant/responsable RH et paye/comptabilité, DRH, juristes...),
Aucun prérequis

ORGANISATION DU CYCLE / SITE DE PARIS

- 9 séances d'une demi-journée chacune (31,5 h au total), réparties en deux groupes : le mardi après-midi ou le jeudi après-midi, de 14 h à 17 h 30.
- Chaque séance se déroule en deux temps :
 - L'actualité législative et jurisprudentielle et son impact pratique sur la gestion du personnel.
 - Un **thème** défini à l'avance permettant d'appréhender la pratique (voir ci-dessous).

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES / ÉVALUATION DE LA FORMATION

La formation est assurée par des avocats et juristes ayant la pratique du droit du travail et la connaissance des réalités de l'entreprise ; elle donne lieu à la remise d'un support pédagogique support adressé la veille en cas de formation à distance. Les connaissances sont mises en œuvre à travers des exemples et des cas pratiques, tirés de l'expérience professionnelle des formateurs.

L'évaluation de la formation (questionnaire de satisfaction) et l'évaluation des acquis de la formation (QCM corrigé collectivement) sont réalisés en fin de cycle. Une attestation individuelle de suivi de la formation est remise au terme de la formation.

LIEU / MODALITÉS

Paris Centre (à préciser notamment en fonction du nombre de participants)

Les Personnes souhaitant bénéficier de modalités spécifiques sont invitées à se mettre en lien avec le « contact » ci-dessous afin qu'il leur propose la solution la mieux adaptée à leur besoin. Formation accessible aux personnes en situation de handicap.

Possibilité d'assister à la formation à distance via Teams

Contact stagiaires et entreprise / conseils pédagogiques

Maryline BUHL - 01 42 67 79 78 - m.buhl@acd.fr

COÛT DE LA FORMATION

2.880 € HT par stagiaire pour les 9 séances (soit 3.456 € TTC)

CALENDRIER ET THÈMES 2023 MAJ 12/01/2023

Mardi 14 février ou jeudi 16 février

Le droit local ou comment gérer les spécificités des salariés en Alsace-Moselle

- Le maintien de salaire en cas d'absence maladie
- Travail dominical et travail durant les jours fériés
- Clause de non-concurrence
- Durée du préavis

Mardi 14 ou jeudi 16 mars

Zoom sur les commerciaux : spécificités - points de vigilance

- Problématiques liées à la mobilité
- Les modes de rémunération des commerciaux
- Clause de non-concurrence ou pas ?
- ZOOM : VRP ou attaché commercial ?

Mardi 18 ou jeudi 20 avril

Le CDD / le contrat de mission - les pièges à éviter

- Les règles à respecter / le cadre juridique ;
- Les principaux risques en matière de cdd et de contrat de mission ;
- Mises en situation pratique

Mardi 23 ou jeudi 25 mai

Comment aménager individuellement le temps de travail en marge des 35 heures ?

- Les forfaits en jours ou en heures, sur l'année, le mois ou la semaine
- Les forfaits sans référence horaire pour les cadres dirigeants
- Le temps partiel - Focus : Les horaires individualisés

Mardi 20 ou jeudi 22 juin

Comment gérer les conduites addictives en entreprise ?

- Cerner la notion d'addiction et évaluer son impact dans l'entreprise
- La marge de manœuvre de l'employeur en matière de dépistage et de sanctions
- La mise en place d'un plan d'action pour prévenir le risque

Mardi 12 ou jeudi 14 septembre

Les formations en alternance : apprentissage, contrats de professionnalisation, stages

- Le recrutement, la gestion des contrats et le statut des alternants
- La rupture des contrats d'alternance
- Les particularités du stage en entreprise

Mardi 10 ou jeudi 12 octobre

L'employeur face à l'Inspection du travail

- Quel est le champ d'intervention de l'Inspecteur du travail ?
- Quelles informations doivent lui être communiquées ?
- Quels sont ses moyens d'action ?

Mardi 14 ou jeudi 16 novembre

Le RGPD dans la gestion du personnel : 5 ans après

- RGPD et traitement des données personnelles en « RH »
- Mise en conformité RH-RGPD : un plan en 4 étapes
- Quels sont les avantages du RGPD ?

Mardi 12 ou jeudi 14 décembre

Les crédits d'heures de délégation - comment ça marche ?

- Modalités d'utilisation / paiement
- Comment mettre en place les bons de délégation

Bulletin de participation

Société :
Adresse :
N° SIRET :

Signataire de la convention de formation et qualité :

.....
Tél direct :
Courriel :

Personne chargée des relations avec l'organisme et les stagiaires (si différente du signataire)

.....
Tél direct :
Courriel :

Coordonnées du(des) participant(s) :

1. Nom/prénom :
Fonction :courriel :
Niveau de connaissances et d'expérience / thèmes de formation (1 à 5) :
Attentes de la formation :

2. Nom/prénom :
Fonction :courriel :
Niveau de connaissances et d'expérience / thèmes de formation (1 à 5) :
Attentes de la formation :

Aménagements spécifiques souhaités (Besoins particuliers du participant, Personne en situation de handicap ...)

.....
.....

Bulletin à renvoyer à : e.cacheux@acd.fr
Inscription également possible sur le site www.acd.fr

À la réception de votre bulletin de participation, nous prendrons contact avec vous et une convention de formation sera établie (sous réserve d'un nombre minimum de participants et des places disponibles).